



Conseil économique et social

Distr. générale
3 août 2023

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction
de la pauvreté et du financement du développement

Quatrième session

Bangkok et en ligne, 1^{er}-3 novembre 2023

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement (section I) et les annotations s'y rapportant (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Évaluer les effets des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique : une nouvelle approche.
3. Comblent le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique : principes d'action.
4. Examen des activités menées en 2022 et 2023 en réponse aux demandes formulées par le Comité à sa troisième session et aux décisions prises à cette occasion.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Des allocutions d'ouverture seront prononcées par la Secrétaire exécutive, des haut(e)s fonctionnaires et des représentant(e)s de gouvernements.

b) Élection du Bureau

Le Comité élira un(e) président(e) et deux vice-président(e)s pour la session.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (ESCAP/CMPF(4)/1)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CMPF(4)/1/Add.1)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

La liste des participant(e)s et le programme de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2023/committee-mpfd-fourth-session.

2. Évaluer les effets des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique : une nouvelle approche

Documentation

Évaluer les effets des investissements dans les objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette publique : une nouvelle approche (ESCAP/CMPF(4)/2)

Annotation

Dans un contexte d'accroissement du risque de surendettement public des pays en développement de l'Asie et du Pacifique, le principal défi consiste à trouver des moyens d'accélérer les investissements dans les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable tout en veillant à ce que la dette publique reste soutenable sur le long terme. À l'heure actuelle, les approches courantes permettant d'évaluer la soutenabilité de la dette publique sont centrées sur le court terme. Par conséquent, on risque d'accorder trop d'importance à la réduction du risque de surendettement à très court terme plutôt qu'à l'investissement dans le développement durable. Dans le document, le secrétariat présente une nouvelle approche, axée sur le long terme, de l'évaluation de la soutenabilité de la dette publique, qui complète les analyses à court terme en prenant en compte les effets des investissements dans les objectifs de développement durable, ainsi que ceux des stratégies de financement mixte, sur les tendances futures de la dette publique.

Les résultats d'une étude pilote ayant pour objet la Mongolie ont montré que, s'il est vrai que les investissements dans les objectifs de développement durable feraient augmenter le niveau de dette publique à court terme, un ensemble de réformes visant à rendre l'économie mongole plus verte et plus diversifiée permettrait d'accroître les ressources budgétaires et de mobiliser des capitaux privés au service du développement, ce qui contribuerait à réduire le surendettement public, particulièrement à long terme. Pour les pays, cela a plusieurs implications stratégiques. Par exemple, les gouvernements devraient chercher à trouver un juste équilibre entre réaliser les objectifs de développement durable et maintenir la viabilité de la dette publique, les institutions internationales de financement et les agences de notation pouvant jouer un rôle important à cet égard en aidant les pays

débiteurs à piloter un tel équilibre. De plus, tous les créanciers et prêteurs potentiels devraient mener des analyses de soutenabilité de la dette publique dans une perspective à court terme et à long terme lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement et de prêt.

Le Comité est invité à examiner et étudier les enjeux stratégiques relatifs à la nouvelle approche d'évaluation de la viabilité de la dette publique à long terme présentée dans le document dans le contexte de l'augmentation des investissements dans les objectifs de développement durable. Il est encouragé à présenter des expériences et des initiatives spécifiques au pays et à fournir son point de vue et des orientations sur ces questions afin de soutenir le secrétariat dans ses travaux analytiques et ses activités d'assistance technique à venir.

3. Comblent le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique : principes d'action

Documentation

Comblent le fossé en matière de financement durable en Asie et dans le Pacifique : principes d'action (ESCAP/CMPF(4)/3)

Annotation

Actuellement, les besoins financiers dépassant largement les ressources disponibles, la région Asie-Pacifique n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 ni de concrétiser ses ambitions climatiques. Il est temps que les parties prenantes – en particulier les gouvernements, les régulateurs et les entités privées de financement – accélèrent le changement en s'engageant à réduire à zéro les émissions nettes et en modifiant leurs priorités, processus et programmes de financement afin de répondre aux besoins croissants de financement de la région.

En se concentrant sur la finance durable, qui renvoie essentiellement au financement d'activités durables et à la gestion durable des ressources financières, le secrétariat aborde les défis et les possibilités permettant aux gouvernements, aux régulateurs et aux entités privées de financement dans la région Asie-Pacifique de combler le fossé en matière de finance durable. Afin de faciliter les débats concernant les politiques et les mesures en ce sens, le secrétariat présente dix principes visant à stimuler l'utilisation des ressources financières aux fins de l'action climatique. Ces dix principes sont regroupés en mesures à prendre par les gouvernements, les régulateurs et les entités privées de financement.

Le Comité est invité à donner son avis au sujet des dix principes et à examiner les moyens de renforcer la coopération régionale afin de remédier au manque de financement durable en Asie et dans le Pacifique. Le Comité est également invité à discuter des expériences, des défis et des opportunités au niveau national pour améliorer l'accès au financement durable.

4. Examen des activités menées en 2022 et 2023 en réponse aux demandes formulées par le Comité à sa troisième session et aux décisions prises à cette occasion

Documentation

Examen des activités menées en 2022 et 2023 en réponse aux demandes formulées par le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement à sa troisième session et aux décisions prises à cette occasion (ESCAP/CMPF(4)/4)

Annotation

Dans le document, le secrétariat présente les activités menées pour donner suite aux demandes formulées par le Comité à sa troisième session, tenue à Bangkok et en ligne du 20 au 22 octobre 2021, ainsi qu'à la décision prise à cette occasion. Spécifiquement, le Comité a prié le secrétariat : a) de renforcer ses activités de recherche et d'apporter davantage d'assistance technique aux États membres, dans des domaines tels que la reprise économique après la pandémie, la réduction de la pauvreté et la transformation vers des économies inclusives, résilientes et durables ; b) de continuer à effectuer des analyses et à faciliter la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements à retenir en vue d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et de tirer parti de solutions de financement novatrices, vertes et numériques à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ; c) de continuer à soutenir la coopération multilatérale et la coopération en matière de développement, les partenariats et la mise en commun des expériences dans des domaines tels que la politique macroéconomique, la réduction de la pauvreté et le financement du développement¹.

Toujours à sa troisième session, le Comité a décidé de créer, dans la limite des ressources disponibles, le Groupe consultatif sur les stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable afin de faciliter une communication plus régulière et plus approfondie entre lui, le secrétariat et les ministères concernés².

Le Comité est invité à formuler des recommandations concernant les mesures prises par le secrétariat en vue de donner suite aux demandes et à la décision susmentionnée. Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement économique et de la nécessité de s'orienter vers des économies plus inclusives, plus résilientes et plus durables, le Comité est également invité à donner des orientations concernant les activités de recherche et de renforcement des capacités que les États membres jugent les plus utiles en fonction de leur situation.

5. Examen de l'orientation future du sous-programme**Documentation**

Examen de l'orientation future du sous-programme (ESCAP/CMPF(4)/5)

Annotation

Le manque de ressources financières est l'un des principaux défis auxquels font face les pays de l'Asie et du Pacifique pour atteindre les objectifs liés au climat communs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris. Ainsi, étant donné que les ressources financières disponibles sont limitées, il serait prudent d'élaborer des stratégies de financement qui soutiennent la réalisation de ces deux programmes. Dans ce contexte et compte tenu des demandes d'aide reçues récemment par certains États membres, le secrétariat présente dans ce document une vue d'ensemble du financement des activités de développement qui seront menées dans le cadre du sous-programme dans un avenir proche.

Plus précisément, le secrétariat recense les quatre domaines techniques ci-après dans lesquels un soutien en matière de recherche et d'assistance technique est et sera fourni aux États membres dans le cadre de ce sous-programme et d'autres sous-programmes du secrétariat : a) financer la

¹ ESCAP/CMPF/2021/4, par. 2-4.

² Ibid., par. 6.

transition énergétique équitable en Asie et dans le Pacifique ; b) créer des marchés de capitaux durables, y compris des cadres d'obligations vertes, des échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques climatiques par les régulateurs financiers ; c) financer des solutions fondées sur la nature, en gardant à l'esprit le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; d) créer des réserves de projets verts susceptibles d'intéresser un large éventail d'investisseurs, en particulier ceux situés en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité est invité à partager ses expériences en matière d'élaboration de stratégies destinées à financer les objectifs communs au Programme 2030 et à l'Accord de Paris dans un environnement économique en mutation. Cela permettrait de mettre au point des meilleures pratiques et de créer des partenariats régionaux. Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations sur la manière dont le secrétariat peut devenir une plateforme plus dynamique pour donner davantage d'écho aux pays de l'Asie et du Pacifique dans les processus mondiaux connexes, ainsi que sur la manière dont il peut faciliter une collaboration régionale et mondiale efficace et la recherche de consensus dans les quatre domaines techniques énoncés dans le document.

6. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CMPF(4)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa quatrième session, lequel sera soumis à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa quatre-vingtième session.